#### Ouestions au Feuilleton

#### [Texte]

# LA MODERNISATION DE L'AÉROPORT DE FREDERICTON Question n° 4786—M. Howie:

- 1. Au sujet de la réponse à la question nº 1574, le ministère des Transports a-t-il donné suite à son plan de modernisation de l'aéroport de Fredericton en agrandissant le réservoir et modernisant les pompes et le centre de commande d'éclairage de la piste en 1981-1982, et en modernisant l'usine d'épuration, construisant des clôtures périphériques et agrandissant la caserne des pompiers en 1982-1983 et sinon, pourquoi?
- 2. Quels projets d'entretien et améliorations ont été réalisés à l'aéroport au cours des années financières a) 1981-1982, b) 1982-1983?
- M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Tous les travaux ont été achevés à la date prévue, à l'exception de l'agrandissement du poste de pompiers, qui est terminé à 93 p. 100, et de l'érection des clôtures périphériques, qui a été reportée à 1983-1984.
- 2. Outre ceux précités, d'autres travaux de réfection et d'entretien ont été effectués en 1981-1982 et 1982-1983, soit: a) 1981-1982: Éclairage des panneaux indicateurs, résolution des problèmes VOR, revêtement de l'amiante dans l'aérogare, études sur l'économie de l'énergie, remplacement du matériel mobile, préparation des terrains de l'aéroport en vue de leur location, modification des voies d'intersection et d'accès, remplacement du système d'atterrissage aux instruments, réparation du toit de la station émettrice. b) 1982-1983: réparation du matériel mobile de l'aéroport, travaux de réfection destinés à réduire la consommation d'énergie, remplacement des tuiles du plafond de l'aérogare, contrôle du système d'affichage VHF/DF.

## L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER Ouestion n° 4910—M. Deans:

- 1. Au cours de chaque année depuis 1980, combien d'années-personnes l'Agence d'examen de l'investissement étranger a-t-elle affectées à sa Direction de l'application de la loi?
- 2. Au cours de chacune des quatre dernières années, combien de dossiers la Direction de l'application de la loi a-t-elle examinés par année?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): L'Agence d'examen de l'investissement étranger m'avise ainsi:

#### 1. Direction de l'application de la loi

AF 1980-1981	44 années-personnes
AF 1981-1982	47 années-personnes
AF 1982-1983	47 années-personnes

## desquelles:

#### Division de la mise en vigueur

AF 1980-1981	13 années-personnes
AF 1981-1982	15 années-personnes
AF 1982-1983	15 années-personnes

## 2. Direction de l'application de la loi

AF 1979-1980	2,142 cas examinés
AF 1980-1981	2,141 cas examinés
AF 1981-1982	1,997 cas examinés
AF 1982-1983	2,213 cas examinés

#### desquels:

#### Division de la mise en vigueur

AF 1979-1980	1,293 cas examinés
AF 1980-1981	1,258 cas examinés
AF 1981-1982	1,198 cas examinés
AF 1982-1983	1,275 cas examinés

#### [Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au Feuilleton.

## [Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

#### [Français]

## LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE (Nº 3)

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy: Que le projet de loi C-156, Loi n° 3 modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité plénier.

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il me fait plaisir de prendre part au débat en 2º lecture de cet important projet de loi qui vise à apporter des modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Il va sans dire qu'il était devenu indispensable que ce projet de loi soit adopté aujourd'hui, et je suis certain que toute la population canadienne sera d'accord pour dire que nous avons obtenu la collaboration des partis de l'opposition pour faire en sorte que nous en arrivions à adopter cet après-midi le projet de loi à toutes les étapes.

Évidemment, monsieur le Président, en 1977, lorsque le gouvernement avait établi des normes variables d'admissibilité à l'assurance-chômage et avait décidé que ces normes pourraient varier d'une région à l'autre du pays, nous avions reconnu que le problème du chômage n'était pas le même à la grandeur du pays, et c'est pour cela que nous avions établi ces périodes de 10 à 14 semaines, en tenant compte du taux de chômage de chaque région. Ce projet de loi, monsieur le Président, vise justement à confirmer pour les deux prochaines années ces normes d'admissibilité variables, et je dois souligner que c'est indispensable pour des régions comme la nôtre. Et je suis particulièrement heureux, monsieur le Président, de signaler la présence à la Chambre d'un groupe de personnes de l'Age d'or de la municipalité de Carleton, lesquelles sont en mesure de comprendre les bienfaits d'une telle loi.